



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCCPAT

Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol

lieu-dit « La Planta » – 24350 GRAND-BRASSAC

déposée par la SASU URBA 414 dont le siège social est situé

75 allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

Par arrêté n° BE-2024-01-05 du 22 janvier 2024 une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours du **lundi 12 février 2024 à 9h au mercredi 13 mars 2024 à 12h**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de GRAND-BRASSAC.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Audrey LACAZE-THONAT, en qualité de commissaire enquêtrice et M. Paul JEREMIE en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la mairie de GRAND-BRASSAC (24350), Le Bourg – aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et le lundi après-midi de 13h30 à 16h30.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de GRAND-BRASSAC aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, rubrique Actions de l'Etat / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice :

- par voie postale à la mairie de GRAND-BRASSAC – Le Bourg – 24350 GRAND-BRASSAC.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-ep2024-urba414@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de GRAND-BRASSAC pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 12 février 2024	9h - 12h
mardi 20 février 2024	9h - 12h
vendredi 1 ^{er} mars 2024	9h - 12h
samedi 9 mars 2024	9h - 12h
mercredi 13 mars 2024	9h - 12h

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SASU URBA 414 à M. Julien PICART - Directeur Développement - 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2 - tél : 04.67.64.46.44- email : picart.julien@urbasolar.com

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, en mairie de GRAND-BRASSAC, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.